

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

MA-DEL-2025-073

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Cimetière : Assistance juridique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de reprise de tombes au cimetière est toujours cours et que la commune a contracté un abonnement au logiciel " Cimetières de France" auprès de l'AGEP (Association de Gestion de votre Espace Public) par délibération en date du 17/12/2021 (MA-DEL-2021-110).

Toutefois, au stade actuel de la procédure, il serait nécessaire de disposer d'un accompagnement juridique.

Le groupe Elabor, ZA 18, rue des Murgers - 21 380 Merigny et Vantoux propose aux communes un service d'assistance juridique et de conseils à distance, pour un abonnement de 725,00 € HT (870 € TTC) pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service d'assistance juridique et de conseils proposé par le groupe Elabor pour une année
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 17/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20251117-MA-DEL-2025-073-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025